



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Kril

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Kril

Numéro du produit 912-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien automobile. - Rénovateur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national ORFILA (01-45-42-59-59)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R20/21,R65. R10,R52/53,R66.

2.2. Éléments d'étiquetage

Kril

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics, NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ, HYDROCARBURES AROMATIQUES EN C8

Mentions de mise en garde supplémentaires

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.
 P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Kril

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics		60-100%
Numéro CAS: 64742-48-9	Numéro CE: 919-857-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463258-33-XXXX
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R65. R10,R66,R67.	
XYLÈNE		10-15%
Numéro CAS: 1330-20-7	Numéro CE: 215-535-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488216-32-xxxx
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Acute Tox. 4 - H312	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) R10 Xn;R20/21 Xi;R38	
NAPHTA LOURD (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ		10-15%
Numéro CAS: 64742-82-1	Numéro CE: 919-446-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119458049-33-0000
Classification Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R65. N;R51/53. R10,R66,R67.	
HYDROCARBURES AROMATIQUES EN C8		2-5%
Numéro CAS: 90989-38-1	Numéro CE: 292-694-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486136-34-xxxx
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H335 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R20/21,R65,R48/20. Xi;R36/37/38. R10.	

Krill

2-BUTOXYÉTHANOL		2-5%
Numéro CAS: 111-76-2	Numéro CE: 203-905-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475108-36-xxxx
Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.		
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Acute Tox. 4 - H302	Xn;R20/21/22 Xi;R36/38	
Acute Tox. 4 - H312		
Acute Tox. 4 - H332		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, l'oxygène peut être nécessaire. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin immédiatement. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. Dépression du système nerveux central. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou larmoiements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répantera l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Kril

Dangers particuliers	Le produit est inflammable. Chauffer peut engendrer des vapeurs inflammables. Le produit est inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
5.3. Conseils aux pompiers	
Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. De l'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser les produits déversés et les éloigner de l'endroit exposé et pour les diluer à fin d'obtenir des mélanges ininflammables.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. Pour prévenir toute fuite, mettre le côté endommagé du conteneur vers le haut.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Ne pas utiliser de sciure ou tout autre produit combustible. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Des vapeurs de solvant seront émises lors de l'application et du séchage.

Kril

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 1000 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): WEL

XYLÈNE

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 442 mg/m³

*

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 221 mg/m³

2-BUTOXYÉTHANOL

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 49 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 50 ppm 246 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

WEL = Workplace Exposure Limit.

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (CAS: 64742-48-9)

DNEL

Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 208 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme : 871 mg/kg/jour
 Consommateur - Contact avec la peau; Long terme : 125 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 185 mg/kg/jour
 Consommateur - Ingestion; Long terme : 125 mg/kg/jour

XYLÈNE (CAS: 1330-20-7)

DNEL

Industrie - Inhalatoire; Court terme : 442 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Long terme : 221 mg/kg/jour
 Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 3182 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 260 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 65.3 mg/m³
 Consommateur - Contact avec la peau; : 1872 mg/kg/jour
 Consommateur - Ingestion; Long terme : 12.5 mg/kg/jour

Kril

PNEC	- Eau douce; 0.327 mg/l
	- Eau de mer; 0.327 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 12.46 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 12.46 mg/kg
	- Sol; 2.31 mg/kg
	- STP; 6.58 mg/l

HYDROCARBURES AROMATIQUES EN C8 (CAS: 90989-38-1)

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
--	--

2-BUTOXYÉTHANOL (CAS: 111-76-2)

Commentaires sur les composants	En raison de la nature dangereuse des ingrédients, l'exposition devrait être minimale.
--	--

DNEL	Industrie - Contact avec la peau; Court terme : 89 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Court terme : 246 mg/m ³
	Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 75 mg/kg/jour
	Industrie - Inhalatoire; Long terme : 98 mg/m ³
	Consommateur - Contact avec la peau; Court terme : 44.5 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 123 mg/m ³
	Consommateur - Ingestion; Court terme : 13.4 mg/kg/jour
	Consommateur - Contact avec la peau; Long terme : 38 mg/kg/jour
Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 49 mg/m ³	

PNEC	- Eau douce; 8.8 mg/l
	- Eau de mer; 0.88 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 8.14 mg/kg
	- Sol; 2.8 mg/kg
	- STP; 463 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Alcool polyvinylique (PVA). Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Caoutchouc nitrile. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la peau et du corps

Prévoir une fontaine oculaire.

Kril

Mesures d'hygiène	Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à vapeurs organiques. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P3.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune.
Odeur	Solvant.
Seuil olfactif	Non disponible. Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé.
Point d'éclair	~ 25°C (Coupelle fermée).
Taux d'évaporation	< 1 BuAc=1
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: 0.6 : :
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	> 1
Densité relative	~ 0.820 @ (20°C)°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Solvants organiques.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	~ 230°C
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	~ 1 cSt @ 20°C
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non applicable.
Commentaires	Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatil Ce produit contient au maximum 717 g/litre de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Kril

Informations toxicologiques sur les composants

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Lapin

XYLÈNE

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 4 300,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 15,0

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Non disponible.

Essais de génotoxicité - in vivo Non disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - développement Non disponible.

Kril

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Organes cibles Système respiratoire, poumons

Danger par aspiration

Danger par aspiration Viscosité cinématique ≤ 20,5 mm²/s.

Organes cibles Reins Foie Système nerveux central

2-BUTOXYÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1 300,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1 300,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 270,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 1 100,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 110,0

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Mutation génétique:: Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Fertility: - NOAEL 720 mg/kg, , Souris

Toxicité pour la reproduction - développement Foetotoxicité: - NOAEL: 100 mg/kg, , Rat

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Dangereux pour l'environnement. Se dégrade très lentement dans la nature. Dangereux pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Informations écologiques sur les composants

Kril

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Écotoxicité Le produit ne devrait pas être toxique pour les organismes aquatiques.

XYLÈNE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

2-BUTOXYÉTHANOL

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes Indéterminé.

Toxicité aiguë - terrestre Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

XYLÈNE

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 hours, 96 heures: 4.2 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours, 48 heures: > 2.93 mg/l, Daphnia magna

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, : 3.3 mg/l, Menidia peninsulae (Tidewater silverside)

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, : 6.8 mg/l, Daphnia magna

2-BUTOXYÉTHANOL

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 hours, 96 heures: > 100 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours, 48 heures: 1550 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, >: > 100 mg/l,

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, >: > 1000 mg/l,

Kril

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, 21 days, 21 jours: > 100 mg/l,

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 days, 21 jours: 100 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit contient majoritairement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables. Les autres substances du produit devraient être facilement biodégradables. Les substances volatiles sont dégradées dans l'atmosphère en quelques jours.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Persistance et dégradabilité Les substances volatiles sont dégradées dans l'atmosphère en quelques jours.

XYLÈNE

Persistance et dégradabilité Les substances volatiles sont dégradées dans l'atmosphère en quelques jours.

2-BUTOXYÉTHANOL

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

Biodégradation eau - Degradation (%) 90.4: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

XYLÈNE

Bioaccumulative potential Le produit contient des substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Pow: ~ 3.12

2-BUTOXYÉTHANOL

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage : 0.81

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

Kril

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

XYLÈNE

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

2-BUTOXYÉTHANOL

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Coefficient d'adsorption/désorption Sol - Koc: ~ 67 @ °C

Constante de Henry 0.000016 atm m³/mol @ °C

Tension de surface 65 mN/m @ °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

XYLÈNE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

2-BUTOXYÉTHANOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Inconnu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné). Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockés dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques.

Kril

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Permettre l'évaporation de petites quantités à l'atmosphère dans un endroit sûr et ouvert. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1993
N° ONU (IMDG)	1993
N° ONU (ICAO)	1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (White Spirit)
Nom d'expédition (IMDG)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (White Spirit)
Nom d'expédition (ICAO)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (White Spirit)
Nom d'expédition (ADN)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (White Spirit)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
----------------	---

Risque subsidiaire ADR/RID

Etiquette ADR/RID	3
-------------------	---

Classe IMDG	3
-------------	---

Etiquette IMDG

Classe/division ICAO	3
----------------------	---

Risque subsidiaire ICAO

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
------------------------------	-----

Groupe d'emballage (IMDG)	III
---------------------------	-----

Groupe d'emballage (ICAO)	III
---------------------------	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-E
-----	----------

Kril

**Code de consignes
d'intervention d'urgence** •3Y

**Numéro d'identification du
danger (ADR/RID)** 30

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

**Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC** Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Information générale Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain.
www.autosmartinternational.com
rbutler@autosmart.co.uk
Tel +44 (0)1543 481616

Date de révision 15/05/2015

Révision 7

Remplace la date 11/02/2015

Statut de la FDS Approuvé.

Kril

Phrases de risque dans leur intégralité	R10 Inflammable.
	R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
	R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
	R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
	R38 Irritant pour la peau.
	R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
	R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
	R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Mentions de danger dans leur intégralité	H226 Liquide et vapeurs inflammables.
	H302 Nocif en cas d'ingestion.
	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H312 Nocif par contact cutané.
	H315 Provoque une irritation cutanée.
	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
	H332 Nocif par inhalation.
	H335 Peut irriter les voies respiratoires.
	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.